

Institut La Teppe

Foyer Hébergement
Les Oliviers

25 avenue de la Bouterne - 26602 Tain l'Hermitage Cedex
☎ 04 75 07 59 86 ✉ fh.les.oliviers@teppe.org
[FINESS 260 007 695](https://www.finess.fr/260007695) - [SIRET 779 456 367 000 50](https://www.sirene.fr/SIREN/779456367) - [APE 8720A](https://www.apec.fr/ape/8720A)

Institut La Teppe - Association (Loi de 1901)
FINESS 260 000 161 - SIREN 779 456 367 - APE 861 02

LIVRET D'ACCUEIL

Ce livret d'accueil appartient à :

Nom :

Prénom :





PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

L'institut La Teppe a été créé en 1856. Dédié dès son origine aux soins et à la prise en charge des malades épileptiques, la Teppe est à ce titre le plus ancien « Centre spécialisé » d'Europe dans son domaine. Aujourd'hui, l'Institut regroupe un Centre de Lutte contre l'Épilepsie (CLE), une clinique de psychothérapie et des établissements médico-sociaux accueillant des adultes en situation de handicap ou des personnes vieillissantes. Depuis 2018, une Unité de Recherche Clinique contribue à des études visant à améliorer la qualité de vie des personnes épileptiques.

PRÉSENTATION DU FOYER HEBERGEMENT « Les Oliviers »

Le foyer Hébergement « Les oliviers » se situe sur le site de l'institut la TEPPE à Tain l'Hermitage bâtiment 21. Il accueille des personnes en situation de handicap, hommes et femmes, à partir de 18 ans. Il est ouvert 355 jours par an et propose un accueil personnalisé au sein d'espaces individuels et collectifs. En 2022, à l'initiative des résidents, le Foyer Hébergement de la Teppe communément appelé « Foyer ESAT » est renommé « Les Oliviers » en symbole de paix, prospérité et sagesse.

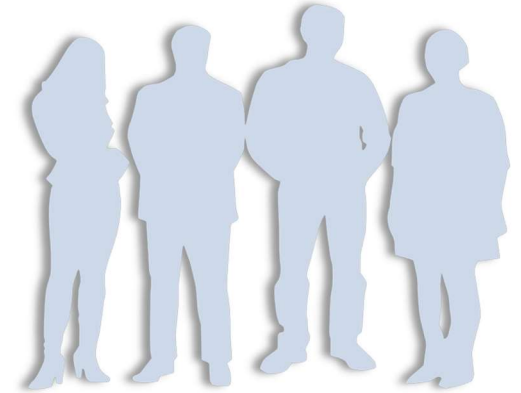


Résidence
des Oliviers

LES ÉQUIPES DE PROFESSIONNELS

L'accompagnement proposé par le Foyer d'Hébergement est assuré par une équipe pluridisciplinaire :

- L'équipe est chargée de votre accompagnement des résidents. Elle est composée d'infirmières, d'éducateurs spécialisés, de Conseillers en Economie Sociale et Familiale, de moniteurs-éducateurs, d'Agent de Service...
- L'équipe de nuit est composée de 2 surveillants de nuit garantissant votre sécurité des personnes et vos biens.
- La direction a la charge de l'organisation de la structure et de la mise en place des projets.
- La psychologue est à votre écoute, pour vous exprimer, vous accompagner et vous soutenir dans les différentes étapes de votre vie.
- L'assistante du service social garantit votre accueil et vous accompagne dans le renouvellement des dossiers administratifs et votre projet de réorientation ...
- Le service technique intervient dans votre logement pour effectuer de petits travaux nécessaires à votre confort et à votre qualité de vie.



Les accompagnements réalisés par les professionnels du foyer d'hébergement sont conformes aux recommandations des bonnes pratiques de HAS, ainsi que dans le respect du cadre réglementaire : la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ; la convention des Nations-Unies relative aux droits des personnes handicapées...

LES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES...

Vos conditions d'admission

Pour être admis au foyer d'hébergement, il est nécessaire d'avoir une notification d'orientation FH / ESAT délivrée par la CDAPH et de travailler en ESAT.

Votre contrat de séjour

Si votre stage est concluant pour l'équipe (ESAT et FH) et vous-même, vous signez un contrat de séjour, au cours du premier mois de votre arrivée.

Votre participation financière à l'hébergement

Les frais d'hébergement sont pris en charge par l'aide sociale du département dont vous dépendez et vous devez y contribuer, selon le règlement départemental d'aide sociale de celui-ci.

Le montant de votre participation varie selon le département : elle est calculée en fonction de vos ressources, elle garantit un laissé à disposition au moins égal à 50 % de l'Allocation Adulte Handicapé à taux plein.

Le foyer est considéré comme votre résidence principale.

De ce fait, vous pouvez percevoir à titre personnel, l'Allocation Logement versée par la CAF.





VOTRE SÉJOUR

Votre arrivée au foyer d'hébergement

Le jour de votre arrivée, vous êtes accueilli(e) par un membre de l'équipe éducative et une infirmière qui vous font découvrir les lieux, votre chambre et vous informent du fonctionnement général du foyer d'hébergement. La Direction vous remet plusieurs documents tels que :

Le livret d'accueil, le contrat de séjour, le règlement de fonctionnement, la charte des droits et des libertés.

Votre projet personnalisé

Tout au long de votre séjour, un éducateur référent et un coordinateur de parcours sont présents pour votre accompagnement et étant particulièrement attentifs à vos besoins, vos attentes et vos souhaits.

La mission de votre référent est de vous accompagner dans votre projet. Vous participez à l'élaboration de votre projet personnalisé, correspondant à vos besoins et vos attentes, en lien avec votre famille et/ou votre représentant légal et tous les intervenants impliqués dans votre accompagnement. Votre projet personnalisé sera formalisé par un avenant, 6 mois après votre admission.

LE FOYER HÉBERGEMENT

Le foyer d'hébergement propose des espaces de vie à la fois individuels et collectifs :

➔ Des espaces individuels

Une chambre individuelle et meublée est mise à votre disposition. Elle est équipée de tout le confort nécessaire. Elle constitue un endroit privatif. Les éducateurs pourront vous accompagner dans sa personnalisation afin d'assurer votre bien-être.

L'accompagnement des professionnels garantit le respect de l'intimité, et de la relation de couple.

➔ Des espaces collectifs

Des espaces collectifs, sont mis à votre disposition (espace activité, cuisine pédagogique, bar, salon, etc.) pour rendre plus convivial votre séjour et votre vie quotidienne, au sein de notre établissement.





LA VIE QUOTIDIENNE

Les repas

Les repas sont pris dans les deux réfectoires. Ils sont confectionnés par la cuisine centrale et adaptés en cas de problèmes médicaux, ou de régimes alimentaires particuliers.

L'entretien

Dans le cadre de votre accueil au Foyer d'hébergement, l'entretien de votre chambre et de votre linge est à votre charge. Une buanderie est à votre disposition. L'équipe éducative est présente et peut vous accompagner dans les différentes tâches.

Santé et suivi médical

Le foyer d'hébergement est une structure non médicalisée. Afin de garantir la continuité de votre suivi médical, l'équipe d'infirmières peut se mettre en lien avec votre médecin traitant. Elle peut vous accompagner dans vos rendez-médicaux, paramédicaux et veiller à l'observance de votre traitement. En cas d'urgence la nuit la veilleuse peut faire appel à une infirmière ou au médecin d'astreinte.

Le tabac est uniquement accepté à l'extérieur des bâtiments, en respectant la propreté des lieux.

Nous vous rappelons toutefois que fumer nuit à la santé. La consommation d'alcool et produits illicites est strictement interdite dans l'enceinte de l'établissement.

L'argent

Lors de votre hébergement, vous aurez besoin d'une somme d'argent pour subvenir à vos besoins quotidiens (produits de toilettes, vêtements, activités...). En lien avec votre curateur/tuteur/représentant légal et votre projet personnalisé, votre éducateur référent peut être amené à vous aider à le gérer.





Les activités

Dans le cadre de la mise en œuvre de votre projet, et de votre accompagnement, l'équipe du foyer d'hébergement vous propose de participer à des activités sportives, culturelles au sein de l'établissement. Elle favorise également votre inscription à l'extérieur sur des temps festifs, associatifs ou de découvertes (théâtre, piscine, gîtes...). Selon les projets, une participation financière peut vous être demandée.

Les vacances et weekends

Le week-end, les éducateurs vous proposent des activités culturelles ou sportives (cinéma, bowling, exposition, marches ...). Vous êtes libre d'y participer ou non. Certaines sont gratuites et d'autres demandent une participation financière de votre part. A votre demande, l'équipe éducative peut vous aider à organiser vos vacances et se mettre en contact avec des organismes spécialisés.

Les visites et sorties personnelles

Vous êtes libre de recevoir vos amis et votre famille après vos heures de travail. L'équipe doit être prévenue de toutes visites dans le foyer. Dès leur arrivée, les personnes doivent se présenter auprès des éducateurs. Il est important de veiller à ne pas gêner le bien-être et le confort des autres résidents.

Vos sorties à l'extérieur sont libres et peuvent s'organiser en lien avec l'équipe éducative en fonction de vos besoins, de vos projets, de vos capacités pour favoriser le plus d'autonomie possible.

L'EXPRESSION

Votre avis est important

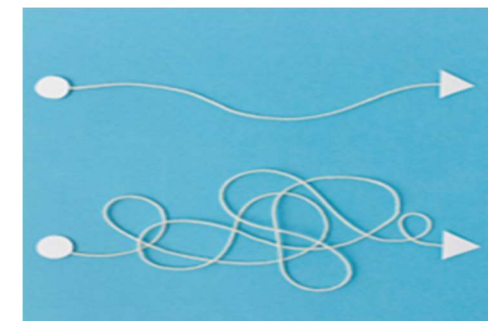
L'équipe du foyer d'hébergement fait tout son possible pour vous accueillir dans les meilleures conditions. Elle reste à votre écoute et vous pouvez lui faire part de vos idées et vos difficultés. Vous pouvez vous exprimer en prenant rendez-vous ou en écrivant à la Direction, vos remarques et suggestions. En cas de problème, la direction, la psychologue peuvent vous recevoir. Vous êtes invité tout au long de votre accompagnement à participer à la vie du foyer d'hébergement par le biais d'enquêtes de satisfaction, de temps d'expression et du Conseil de Vie Sociale (CVS).

L'avis de votre entourage

Votre famille et/ou votre représentant légal sont invité(s) à participer au Conseil de Vie Sociale (CVS). La direction est à leur écoute et à leur disposition.

Le recours à un médiateur

En cas de non-respect de vos droits, vous pouvez contacter le directeur général de l'institut la TEPPE. Vous pouvez aussi avec votre représentant légal, faire appel à un médiateur, choisi sur la liste des personnes qualifiées de votre département. Elles assistent et orientent toute personne, en cas de désaccord avec le foyer d'hébergement.



UNE JOURNÉE DE TRAVAIL

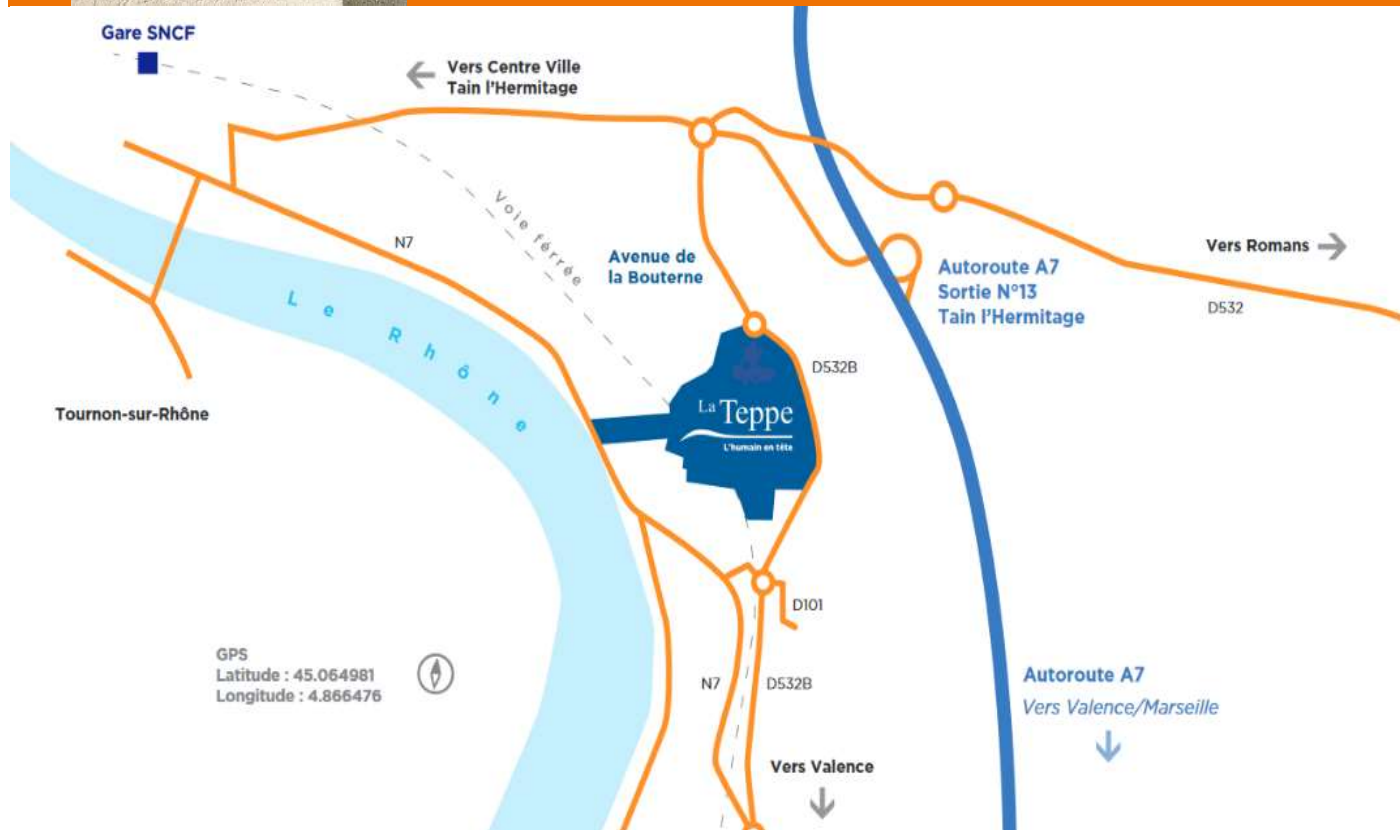
Lever	Petit-déjeuner	Travail ESAT	Repas	Travail ESAT	Temps libre	Dîner
	 		 			 

UNE JOURNÉE DE REPOS (WEEK-END ET JOUR FÉRIÉ)

Lever	Petit-déjeuner	Ménage/linge/courses	Repas	Sorties / loisirs	Temps libre	Dîner
	 		 	 		 



Foyer d'Hébergement
« Les Oliviers »
Institut La Teppe
Bâtiment 21, 25 avenue de la Bouterne
CS 9721-
26602 Tain l'HERMITAGE
Tel 04 75 07 59 86



Plan d'accès

ANNEXE 1 : Charte des droits et libertés de la personne accueillie

Arrêté du 8 septembre 2003 relatif à la charte des droits et libertés de la personne accueillie,
mentionnée à l'article L. 311-4 du code de l'action sociale et des familles



1. Nul ne peut faire l'objet de discrimination.



2. La personne doit se voir proposer un accompagnement individualisé, le plus adapté à ses besoins.



3. La personne a droit à une information claire, compréhensible et adaptée sur son accompagnement, sur ses droits, sur l'organisation et le fonctionnement de la structure. Elle a accès aux informations la concernant.



4. La personne dispose du libre choix dans le cadre de tout mode d'accompagnement, son consentement éclairé doit être recherché. Le droit à la participation directe lui est garanti



5. La personne peut à tout moment renoncer par écrit aux prestations dont elle bénéficie.



6. L'accompagnement doit favoriser le maintien des liens familiaux.



7. Il est garanti à la personne le respect de la confidentialité des informations la concernant, le droit à la protection, le droit à la sécurité, le droit à la santé et aux soins, le droit à un suivi médical adapté.



8. Il est garanti à la personne le droit de circuler librement. La personne résidente peut conserver des biens, effets personnels et disposer de son patrimoine et de ses revenus.



9. Les conséquences résultant de la situation d'handicap et de l'accompagnement associé doivent être prises en considération.



10. L'exercice effectif des droits civiques est facilité.



11. Le droit à la pratique religieuse s'exerce dans le respect de la liberté d'autrui.



12. Le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne est garanti. Le droit à l'intimité doit être préservé.

Téléchargez la version complète de la CHARTE DES DROITS ET LIBERTES sur :
http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/exe_a4_accue284e.pdf

ANNEXE 2 : Charte de bientraitance

*Le respect : c'est comme le
sourire, ça ne coûte rien et
tout le monde aime ça.*

- ❶ Prendre en considération la **liberté de choix et de décision** du patient / résident afin de maintenir son **autonomie**
- ❷ Respecter **l'espace personnel** du patient / résident et son **intimité**
- ❸ Préserver la **dignité** du patient / résident et son **estime de soi**
- ❹ Identifier les **inquiétudes et les douleurs** du patient / résident et chercher ensemble les réponses
- ❺ Prendre en compte les **goûts, les habitudes alimentaires** du patient / résident et faire du repas un moment de plaisir
- ❻ Favoriser les **déplacements** du patient / résident en respectant son confort, son rythme, et en tenant compte de ses **désirs d'aller et venir** ainsi que sa pathologie
- ❼ Favoriser les **liens et les échanges** avec les proches et l'entourage du patient / résident
- ❽ **Accompagner** le patient / résident dans sa **fin de vie**



« **Être bientraitant** » : c'est préserver l'individualité, considérer l'individu comme une personne à part entière et la respecter en tant que telle »

I.1. ANNEXE 3 : Liste des personnes qualifiées de la Drôme



Délégation départementale de la Drôme
Pôle autonomie



Direction départementale de
l'emploi du travail et des solidarités



DGA Solidarités
Maison départementale de l'autonomie

LISTE DES PERSONNES QUALIFIEES COORDONNEES

Nom – Prénom	Titre, association	Adresse mail	Commune de résidence
BRUN Christian	Président CRSA ARA	christian.brun4@me.com	MONTELIER
GILOTIN Jean-Pierre	Ancien directeur de pôle d'établissements	jpgdie@orange.fr	DIE
GRANGIER Jean-Claude	Ancien chef de service personnes âgées – CG de Drôme	grangier@yahoo.fr	ST-MARCEL-LES-VALENCE
LOUVET Philippe	Ancien directeur général Clair Soleil	louvetph@orange.fr	MARSANNE
SISA José	Informaticien au CNPE de TRICASTIN Président de C3DH Citoyenneté - Défense - Handicap	jose6a@gmail.com	PIERRELATTE

I.2. ANNEXE 4 : Plan d'accès



Foyer Hébergement "Les Oliviers"
Institut La Teppe
25 avenue de la Bouterne
Bat.21
26600 Tain l'Hermitage
*Accessible par l'autoroute A7, la RN7,
gare SNCF de Tain l'Hermitage*

INFOS PRATIQUES

Mon numéro de chambre

N° d'appel du Bureau des éducateurs : **04 75 07 59 86**

Mail : fh.lesoliviers@teppe.org

Mon adresse postale : **Votre nom et Prénom**

Résidence « Les Oliviers » Bat 21 Institut la TEPPE

25 avenue de la Bouterne CS 9721

26602 Tain l'Hermitage



Nom du référent éducatif :

Nom du référent infirmier :

Nom du coordinateur de parcours :

Nom du responsable : **Madame CAILLET Lyne**

Port : 07 50 12 16 67

Mail : lyne.caillet@teppe.org

Ce livret d'accueil m'a été remis

Le/...../..... à Tain l'Hermitage

Signature du résident // du représentant légal

Signature Adjoint Direction